

AFFAIRE N° 34. - Marché de gré à gré à passer avec les Etablissements HUBERT DELISLE pour la fourniture de peinture - Montant : 1 608 750 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec les établissements HUBERT DELISLE un marché de gré à gré d'un montant de 1 608 750 (UN MILLION SIX CENT HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE) Frs CFA pour la fourniture de peinture destinée au service des routes.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 936 - Article 609 du Budget Primitif de 1969.

Mesdames et Messieurs je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire de N. de... 1969
Le Secrétaire Général
Le Maire certifié conforme
p. le Directeur des Affaires Financières